

Charte de notre Équipe d'animation pastorale

Ce tout petit document témoigne de ce que nous cherchons modestement à vivre dans notre communauté catholique de Celleneuve - La Paillade (Montpellier). Il se propose de nous aider à grandir dans une Église où tous les Baptisés sont prêtres, prophètes et rois, avec une égale dignité; une Église dans laquelle toutes et tous sont disciples missionnaires et où le presbytérat n'est pas un pouvoir, mais seulement un service.

L'EAP n'est pas un conseil pour aider le Curé à porter la charge pastorale. Chez nous, il n'y a pas de Curé et **la charge de la paroisse est portée collectivement par toute l'équipe;** un prêtre l'accompagne et une autre personne coordonne le travail. En lien très étroit avec ce prêtre, qui est le *prêtre Référent* de la communauté, cette personne est solidairement responsable de la communauté. Ils prennent ensemble les petites décisions du quotidien. **C'est une situation de coresponsabilité.** Les décisions considérées comme «importantes» (il faut, bien sûr, discerner ce que cela signifie concrètement) sont prises après approbation des autres membres de l'EAP, voire à l'issue d'une vote au cours duquel la voix de chaque membre (y compris du prêtre) a la même valeur.

Chaque membre s'engage pour un **mandat de 3 ans, renouvelable tacitement une seule fois.** Les nouveaux membres de l'EAP sont cooptés après discernement par l'équipe à partir des noms sortis lors d'une votation organisée dans la communauté. Au début du premier mandat, chaque membre reçoit une *lettre de mission*. **La personne coordinatrice est choisie parmi les membres de l'EAP avec l'accord de l'Évêque.** La durée de son service de responsable ne peut pas excéder celle du service des autres membres de l'EAP. (Par exemple, la ou le membre qui devient au bout d'une année responsable pourra l'être 2 ans, puis éventuellement 3 de plus). **Tous les 3 ans, le prêtre fera le point avec les autres membres de l'EAP et avec son Évêque. Il continuera 3 années de plus à la demande de son Évêque et avec l'accord des autres membres de l'EAP ;** la durée totale de son mandat dépendra de son Évêque.

Le nombre total des membres de l'EAP (avec le prêtre, donc) **n'excédera pas 10 et ne pourra pas être inférieur à 7.** Les membres de l'EAP sont en général actifs dans la communauté, mais ils peuvent être aussi tout simplement des gens de bon conseil! Avant d'être un lieu de gestion pastorale, il est important que l'équipe soit un lieu de vie fraternelle, de prière, d'écoute véritable et de discernement communautaire. L'EAP aura en particulier la charge de préparer et d'animer les réunions du *Conseil Pastoral Paroissial* ou d'autres rassemblements de la communauté. Elle aura le souci de travailler en lien avec les autres groupes et services.

Les rencontres de l'EAP ont lieu **en principe 2 fois par mois de septembre à juin.** *L'ordre du jour* est établi par la ou le responsable en dialogue avec le prêtre et/ou un autre membre. Une personne est désignée chaque année pour prendre des notes et établir les *compte-rendus*. En cas de grave difficulté avec un membre, l'équipe peut à l'unanimité prendre la décision de l'exclure.

Octobre 2016.